

Berne, le 23 mai 2017

Communiqué de presse

« Assurance-invalidité (AI) : faits et chiffres 2016 »

L'AI maintient le cap, il ne manque que les places de travail

Stabilité du nombre de nouvelles rentes et augmentation des mesures de réadaptation professionnelle. Les faits et chiffres 2016 publiés aujourd'hui par l'OFAS l'attestent: dès 2017, l'AI devrait pouvoir couvrir ses dépenses sans financement additionnel. Mais ce cap ne pourra être maintenu que si davantage d'entreprises engagent des personnes en situation de handicap ou ayant des problèmes de santé.

En 2016, 39'800 personnes ont bénéficié de mesures AI visant la réadaptation professionnelle. Cela représente une augmentation de 4% par rapport à 2015. L'OFAS entend désormais observer la durabilité des effets de ces mesures jusqu'à quatre ans dès leur achèvement. C'est pourquoi l'office saisit les données relatives au parcours des assurés bénéficiant de mesures de réadaptation professionnelle et évalue leur capacité de gain. Ce suivi est à saluer.

Une année après l'achèvement d'une mesure, 78% des personnes avec une incapacité pour raison de santé continuent à travailler, sans qu'on sache précisément s'il s'agit d'un emploi sur le marché primaire ou le marché secondaire (protégé). De ces 78%,

- 29% réalisent un revenu d'au moins 3'000 francs par mois,
- 13% gagnent entre 1'000 und 3'000 francs,
- 12% doivent se contenter de moins de 1'000 francs et
- 24% n'ont ni revenu, ni rente.

Mas de quoi vivent ces personnes?

AGILE.CH salue les mesures de réadaptation professionnelle de l'AI, car les personnes en situation de handicap veulent travailler, pour autant qu'on les laisse travailler. Pour exercer une activité sur le marché primaire de l'emploi, elles ont surtout besoin de postes de travail adaptés et d'entreprises prêtes à les engager durablement.

[Le communiqué de presse de l'OFAS](#)

Contact:

Ursula Schaffner, responsable de la politique sociale et représentation des intérêts
AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicaps
077 420 62 93 / ursula.schaffner@agile.ch / www.agile.ch

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faïtière défend les intérêts de ses 40 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par les personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que leurs proches.

